

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 17 mai 2017 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE



L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mai à 14 heures 30, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis au Pôle Environnement du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, situé 8, route de la Pinière à Saint Denis de Pile (33910), sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 10/05/2017

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Alain MAROIS	X	Monsieur Régis GRELOT	X
Monsieur Marcel BERTHOMÉ	X	Monsieur Hervé GRANCHÈRE	
Monsieur Alain RENARD	X	Monsieur Alain VALADE	X
Monsieur Xavier LORIAUD		Monsieur Philippe BLAIN	X
Monsieur Jacques DELAVIE	Excusé	Monsieur Jean-François GRELAUD	
Madame Chantal GANTCH	X	Madame Célia MONSEIGNE	Excusée
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	X		
Monsieur Allain GANDRÉ	X		
Monsieur Joël ROUSSET	X		
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	X		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	X		
Monsieur David RÉSENDÉ	X		
Monsieur Christian ROBIN	X		
Monsieur Michel VACHER	X		

Sur les 20 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du 17 mai 2017, 14 d'entre eux étaient présents.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20170517-2017-02BS-DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

DECISION DU BUREAU SYNDICAL N° 2017-02BS

Objet : Autorisation de signature des modifications en cours d'exécution (avenant) n°1 au lot n° 3 du marché de construction des vestiaires et bureaux

Rapporteur : Marcel BERTHOME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article n° 139 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant que le 28 septembre 2016, le Bureau Syndical a autorisé le Président à signer un marché public pour la construction de vestiaires et bureaux composé de 11 lots pour un montant total de 666 203.92 € HT.

Considérant que le lot n° 3 - Structure métallique / couverture / Bardage Electricité, a été attribué à la SARL Saint Aulaye Constructions sise La Gare 24410 Saint Aulaye.

Considérant que le montant inscrit dans l'acte d'engagement est de 145 504 € HT et que dans ce montant sont inclus les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) qui n'ont pas été retenues.

Considérant que le DPGF prévoyait également le remplacement d'une porte de garage endommagée, et que cette prestation a été réalisée par un autre prestataire.

Il convient donc de soustraire ces éléments suivants du montant de l'acte d'engagement :

- 5 500 € HT de PSE
- 1 000 € HT de non remplacement de la porte (ligne 3.3.2.7 du DPGF)

Par conséquent, le nouveau montant de l'acte d'engagement est de 139 004 € HT conformément à la décision syndicale prise en date du 28 septembre 2016.

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer cette modification en cours d'exécution (avenant n°1) au marché de construction des vestiaires et bureaux, avec l'entreprise Saint Aulaye Constructions pour le lot n° 3, dans les conditions décrites ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (14 membres présents, sur 20 membres en exercice), le Bureau Syndical décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer la modification en cours d'exécution (avenant n°1) au marché de construction des vestiaires et bureaux, avec l'entreprise Saint Aulaye Constructions pour le lot n° 3, dans les conditions décrites ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 17 mai 2017

Accusé de réception en préfecture
033 25 50 65 77 - 05 57 05 02 BS-DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

Le Président,
Alain MAROIS
SMICOM
ST DENIS DE PILE
33910
05 57 55 39 79
Gironde